

ECOLE ELEMENTAIRE JULES VERNE 5, rue de la Garenne – 78290 CROISSY SUR SEINE

Tél. 01 39 76 60 89

www.ec-verne-croissy.ac-versailles.fr

Index Ecole Élémentaire Jules Verne [I. L'établissement](#)

[II. Les apprentissages](#) [III. La restauration scolaire](#) [IV. L'accueil périscolaire](#) [V. Les parents et l'école](#)

I. L'établissement A la rentrée 2013, l'école accueillait 275 élèves, répartis en 11 classes. Les horaires	Matin	Accueil des é
	Sortie des élèves :	11h30
Après-midi	Accueil des élèves :	13h20-13h30
	Sortie des élèves :	16h30

Pour la quiétude et le respect des enfants et de leurs enseignants, il est impératif de respecter ces horaires.

Les livrets d'accueil

Pour accéder au livret d'accueil de l'école, [cliquez ic](#) i. **Les intervenants extérieurs**

Un certain nombre d'activités sont également proposées à nos enfants par des intervenants spécialisés :• Le sport ;• La piscine ;• La musique (10 séances annuelles par classe) ;

•
De multiples autres activités ponctuelles.

Les locaux

Construite en 1991, l'école offre des locaux modernes et conviviaux. Elle compte 12 salles de classe, une salle informatique, un gymnase (dans lequel les enfants peuvent se réfugier en cas de pluie), un restaurant scolaire, une bibliothèque, une infirmerie, une salle pour les langues et une pour le RASED. Sans oublier l'incontournable salle des maîtres, et le potager expérimental situé à côté du restaurant scolaire.

II. Les apprentissages

Les cycles pédagogiques

La loi d'orientation de 1989 organise l'école primaire en 3 cycles :

- Cycle I (apprentissages premiers) : petite et moyenne section de maternelle ;
- Cycle II (apprentissages fondamentaux) : grande section, CP, CE1 ;
- Cycle III (approfondissements) : CE2, CM1, CM2.

Au fil des années, le programme s'étoffe : Maîtrise du langage et de la langue française, mathématiques, découverte du monde, débat hebdomadaire, éducation artistique, éducation physique et sportive. Viennent ensuite, dès le CE2, Histoire-géographie, technologie et sciences expérimentales, ainsi que l'apprentissage d'une langue vivante étrangère.

Le programme et la pédagogie

Cette année, l'école Jules Verne entérine un nouveau projet d'école, établi pour la période 2011-2014. Les trois principaux objectifs du nouveau projet d'école sont :

- Rendre sa lecture intéressante, captivante et expressive.
- Développer sa mémoire, sa concentration, son application et son goût de l'effort.
- Produire des écrits pour communiquer avec les autres en enrichissant son vocabulaire.

Différentes actions seront menées tout au long de l'année pour y parvenir, telles que : lire un livre dans une autre classe, préparer une lecture en petits groupes pour la classe, enregistrer des histoires, faire une bibliothèque intra classe, la semaine de la poésie, l'écriture de poésies, le théâtre, le spectacle de fin d'année, les comptes rendus de sorties culturelles et de visites, le carnet culturel, l'artothèque, la liaison GS/CP, la liaison CM2/6ème...

Les réunions de parents organisées en début d'année sont l'occasion d'avoir des informations complémentaires. Outre cette réunion, l'enseignant peut être contacté quotidiennement via le « cahier de liaison ». Il est conseillé de le rencontrer en début d'année pour mieux faire connaissance et en fin d'année pour un bilan du travail de votre enfant.

Les langues vivantes

A Croissy, les enfants ont le choix entre l'Anglais et l'Allemand (sous réserve que puisse être constitué un groupe d'au moins 8 élèves). Les deux langues sont enseignées par des enseignants.

Vivre ensemble

C'est aussi à l'école que l'enfant apprend les règles de la vie citoyenne. Il y apprend à exprimer ses idées (par le biais du langage oral et corporel) et à vivre en collectivité. Les jouets, les téléphones portables et les bijoux (chaînes, médailles, gourmettes, boucles d'oreilles, bagues...) sont fortement déconseillés voire interdits : ils peuvent être dangereux et sont une source de jalousie et de dispute entre les enfants.

Le soutien scolaire

Depuis la rentrée 2008 – et selon les souhaits du Ministère de l'Education Nationale - un soutien scolaire est mis en place. Les élèves présentant des difficultés ponctuelles d'apprentissage sont réunis par les enseignants par petits groupes, à raison de 30 minutes par jour sur le

temps du midi.

Par ailleurs, des stages de remise à niveau d'une durée de 15 heures, à raison de 3 heures par jour, peuvent être proposés à certains élèves de CE1, CM1 et CM2 pendant les vacances scolaires de printemps et d'été. Les parents restent naturellement libres d'accepter ou de refuser. Si les difficultés rencontrées par votre enfant sont plus importantes, le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) le prendra en charge. Idéalement constitué d'un psychologue scolaire, d'un maître E (pour les difficultés d'ordre pédagogique) et d'un maître de soutien, ce réseau mène des actions de prévention et de remédiation auprès des élèves.

Les interventions sont demandées par les enseignants ou par les parents qui peuvent contacter directement les responsables du réseau à Port-Marly, au 01 39 16 92 60.

Après dialogue avec les enseignants et les parents, puis observation de l'élève, un programme de soutien est mis en place. Les interventions auprès d'un enfant ne peuvent se faire qu'avec l'autorisation préalable et écrite des parents.

Les élèves soutenus par le RASED rattrapent généralement assez vite le programme et bénéficient en outre d'une méthodologie de travail qui leur permettra d'évoluer sereinement les années suivantes.

Les difficultés d'apprentissage peuvent aussi venir d'un simple blocage. Dans ce cas, quelques séances avec un intervenant spécialisé suffisent.

III. La Restauration scolaire La restauration est assurée par un nouveau prestataire depuis le mois de juillet 2012 : la société Sogeres. Les repas sont assurés en liaison froide. Ils sont réchauffés par le personnel du Service Municipal puis servis aux enfants. Proposés par un diététicien, les menus sont approuvés en commission Menu. Comme par le passé, la CAAPE effectuera régulièrement des visites surprises des cantines afin de vérifier la qualité des repas servis. La cantine étant un self service, les enfants peuvent aller y déjeuner à l'heure qui leur convient, sauf les CP qui s'y rendent en premier. Un système de carte a été instauré pour rendre les enfants encore plus autonomes et vérifier que tous les enfants se rendent bien à la cantine pour déjeuner.

Durant le temps de midi, diverses animations sont proposées par les animateurs de la Mairie (ateliers, jeux d'expression ou d'improvisation, jeux de société, « sports », ...). Une salle spéciale « Jeux calmes » est ouverte en période hivernale pour les CP, qui peuvent s'y rendre par groupe de 20.

Les allergies alimentaires

Pour les enfants présentant une allergie (alimentaire, asthme ou autre...), il est impératif de remplir un protocole d'accueil individualisé auprès de la mairie. Cette demande, qui couvre tous les accueils périscolaires et les temps scolaires, doit être renouvelée chaque année. C'est dans ce cadre seulement que l'enfant pourra être accueilli sur le temps de restauration et être autorisé à consommer sur place un panier-repas préparé à son domicile.

Et c'est uniquement dans ce cadre que le personnel d'encadrement pourra administrer des médicaments ou des soins particuliers.

Inscriptions

L'accueil à la cantine est possible sans condition d'accès les 4 jours de la semaine, dès le premier jour de la rentrée. Le Conseil municipal a adopté une nouvelle grille tarifaire qui prend en compte la progression du coût de ce service due à l'amélioration de la qualité des repas servis aux enfants (demandée notamment par les associations de parents d'élèves) et à la hausse de la fréquentation des restaurants municipaux. Toutefois, afin de limiter l'impact sur les plus modestes de cette augmentation des coûts, cette nouvelle grille propose des tarifs différenciés selon les capacités financières des familles grâce à un « quotient familial ».

L'inscription se fait par Internet via l'Espace Famille sur le site

www.croissy.com

ou directement sur

<https://croissy.espace-famille.net>

. Pour toute précision, vous pouvez contacter la Mairie par e-mail familles@croissy.com, par téléphone 01 30 09 31 31 ou vous rendre sur place (8 avenue de Verdun à Croissy-sur-Seine).

Toute modification d'inscription pour la restauration scolaire doit se faire au plus tard 3 jours ouvrés avant la date souhaitée. Pour toute absence imprévisible (maladie, hospitalisation d'urgence...) justifiée, les deux premiers jours d'absence resteront facturés.

IV. L'accueil périscolaire

Accueil le matin et le soir

Les animateurs du centre de loisirs accueillent les enfants le matin dès 7h30.

Les enseignants prennent en charge l'étude de 16h30 à 18h. Ce temps, encadré par les enseignants, est sous la responsabilité de la ville. C'est une étude surveillée et non dirigée, ce qui implique que les enseignants mettent la priorité sur les élèves qui ont plus besoin d'accompagnement et ne sont pas autonomes pour la réalisation de leurs devoirs. Pour les plus autonomes, ils sont censés avoir fini leurs devoirs sous réserve qu'ils soient suffisamment volontaires pour le faire. Il peut donc être utile de revoir les leçons avec eux. A noter : le goûter n'est pas fourni par la restauration scolaire.

Les animateurs du centre de loisirs assurent l'accueil post-étude de 18h jusqu'à 18h30.

Accueil les mercredis et pendant les vacances scolaires

À la journée complète
- Arrives entre 08 et 08:15 départ entre 17h et 18h30.
Par demi-journée
- L'après-midi entre 08h30 et 13h15
- Le matin entre 08h30 et 13h15
- L'après-midi entre 13h30 et 18h30
- L'après-midi entre 08h30 et 13h15

A noter : le goûter est fourni par la restauration scolaire.

Sortie à la journée :
Le jour des sorties à la journée, les familles font le choix d'inscrire ou non leur enfant au centre de loisirs.
Ce centre est ouvert durant les vacances scolaires excepté un mois d'été.
Inscription :

Les inscriptions se font par internet via l'Espace Famille sur le site [www.cesjv.com](#) ou directement sur [www.cesjv.com/parents.html](#) . Pour toute précision, vous pouvez contacter la Mairie par e-mail familie@cesjv.com, par téléphone 01 30 51 26 (matin et soir) ou 01 30 53 65 49 (matin et soir) ou vous rendre sur place (8 avenue de Verdun à Créteil sur Seine).
Le **tableau de présence** doit être remis aux enseignants le jour de chaque mois. Toute modification de l'inscription au cours de l'année doit être en fait le dernier jour ouvré du mois avant de venir en cours en cas de besoin (sauf "Absence" ou "Absence") . Tous autres les demandes de modifications hors table, les inscriptions resteront inchangées. Il est impératif par ailleurs d'indiquer la modification au professeur par le biais du cahier de liaison.

V. Les parents et l'école

Les parents peuvent prendre contact à tout moment avec les principaux acteurs de l'école :

L'enseignant de l'enfant : Outre la fiche d'information inscrite au début d'année, l'enseignant est contacté quotidiennement via le - cahier de liaison -. Il est conseillé de contacter l'enseignant en cas de problème qui peut concerner votre enfant ou en cas de changement de situation familiale.

La directrice, Mme Colin. Elle reçoit les parents sur rendez-vous. Enseignants, elle est déchargée de sa classe le jeudi et le vendredi pour ses fonctions de directrice. Elle peut être contactée par téléphone (01 30 76 60 85) ou par e-mail (jaes-verne00@orange.fr). Site web de l'école : [www.cesjv.com](#) Les parents qui souhaitent participer à la vie de l'école peuvent s'impliquer dans différentes activités, telles que : - La tenue des stands lors du marché de Noël - L'organisation et la tenue des stands de la ferme - L'accompagnement de la classe de leur enfant lors des sorties

Une aide aux parents de classe, selon les enseignants

Il est de la responsabilité des parents - parents - école - de former également les bénévoles pour participer avec l'équipe enseignante à une réflexion commune sur des sujets généraux touchant à l'école. L'année dernière, le travail commun a porté sur la mission du règlement intérieur et le projet d'école. Pendant le trimestre des parents, l'école invite les parents à venir présenter aux enfants leur métier ou leur passion. Cette nouvelle manifestation permet de découvrir par une expérience des travaux des enfants (sculpture, art visuel, ...). **Conseils aux parents -**

Un **rapport** pour que vos enfants soient inscrits est à remettre aux enseignants au plus tard le 15 septembre au plus tard par différents moyens - Faire lire les enfants à voix haute - Faire signer les lettres - Retour avec eux les lettres officielles. Le travail à la maison ne doit pas dépasser 30 minutes par les CP et une heure pour les CM2.

Outre les parents responsables - Réguler tout ce qui est lié au cahier de liaison et à la fiche d'inscription - Réguler les cahiers en fin de semaine et les cahiers - Vérifier le matériel et à compléter également (tableau des progrès, remplissage des agendas scolaires, les cahiers de liens, ...). Lire les cahiers à la maison, mais aussi vérifier que les agendas à l'école sont bien remplis par les enseignants (le règlement intérieur de l'école est bien présent à ce sujet). Tout ce qui peut être des élèves (bonne, langue, jeu, ...) est une source de conflit - Déclarer les absences, déclarations et copies de travail qui peuvent être dangereuses

Vérifier que la copie de la fiche d'inscription de votre enfant est bien remplie sur le site l'école dès l'envoi de la fiche. Les informations relatives aux inscriptions ou les inscriptions sont envoyées. Pour augmenter vos chances de les rencontrer, ne pas oublier de mentionner l'adresse de votre enfant sur vos vêtements, bonnet, chaussures, ... Si jamais le vêtement n'est reconnu, demander alors à l'enseignant d'inspecter le tout, les bancs, les porte-manteaux ou les toilettes.

Dans le cadre de la lutte contre l'obésité et les risques de diabète, il est conseillé d'éviter, dans la mesure du possible, les viennoiseries industrielles et les barres sucrées. Privilégier fruits, légumes (qui peuvent être consommés dans le cantine dans une boîte de sésame - légumes - ou - Bœuf -)

Les cahiers ne sont pas un terrain de jeu. Les enfants doivent apprendre à les respecter :

Écrit, en cas de vol ou d'endommagement -> composer et s'expliquer -> est impératif que votre enfant aille prévenir l'un des adultes qui surveillent le cours -> Si vous n'avez pas le faire, l'inscrire à sa confier à d'autres élèves moins bricoleurs -> grands - qui se souviennent des petits qu'ils ont été et qui se feront bien de - protéger - les plus petits.

La représentation des Parents d'Élèves

Les parents que vous élisez au moins deux fois vous représentent auprès de la direction de l'école, de la municipalité et de l'Inspection de l'Éducation Nationale. L'équipe de la CAPE Jules Verne est à votre écoute. N'hésitez pas à contacter [Anne-Christine PAILLET](#) ou [Valérie JOUET](#) ou le [numéro rouge](#) par email :
